



**SITE DE SAINT-JEAN-LES-BUZY (55)**



**DEMANDE D'ENREGISTREMENT**  
au titre des installations classées  
pour la protection de l'environnement

**Compatibilité avec les documents d'urbanisme**



**Janvier 2024**

**OTE**  
INGÉNIERIE

— Construction &  
environnement

**AGENCE DE METZ**  
1 Bis rue de Courcelles  
F-57070 METZ  
Tél : 03 87 21 08 79

[www.groupe-ote.com](http://www.groupe-ote.com)



## Sommaire

<b>Sommaire</b>	<b>3</b>
<b>1. Compatibilité des activités avec l'affectation du sol</b>	<b>4</b>

## **1. Compatibilité des activités avec l'affectation du sol**

La commune de Saint-Jean-lès-Buzy ne dispose pas de document d'urbanisme. Par conséquent, cette dernière est soumise au Règlement National d'Urbanisme.

Dans ce cas, les constructions ne peuvent être autorisées que dans les parties urbanisées de la commune (règle dite de la « constructibilité limitée »).

Rappelons que le projet consiste en l'implantation temporaire d'une centrale mobile d'enrobage à chaud pour la fabrication des enrobés nécessaires aux travaux d'entretien des chaussées de l'Autoroute A4 dans le secteur de Jarny pour le compte de la SANEF.

La centrale d'enrobage projetée est une installation à caractère mobile, et est dédiée à la réalisation de campagnes de production spécifiques. Le caractère temporaire permettra de répondre aux besoins des chantiers, sans pour autant avoir une installation permanente à demeure. L'installation sera démantelée dès la fin des travaux.

L'implantation d'une centrale d'enrobage à caractère mobile ne nécessite pas l'obtention d'un permis de construire. Aucune fondation, ni construction au sens de l'article L. 421-2 du Code de l'urbanisme ne sera effectuée pour son fonctionnement. De plus, tous les équipements constituant la centrale d'enrobage (trémies, tambour sécheur, dépoussiéreur, citernes de bitumes...) seront équipés en permanence d'essieux routiers et de béquilles.

**Par conséquent, le projet de la société TRABET sera compatible avec le Règlement National d'Urbanisme applicable dans ce secteur.**